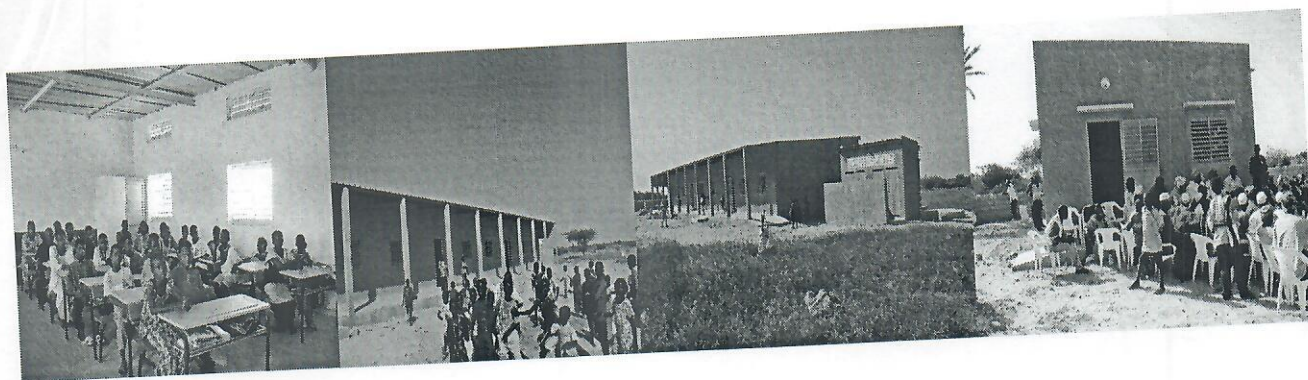


STRATEGIE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE

MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITE
NATIONALE ET DE LA MICRO FINANCE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

CONTRAT POUR L'EDUCATION



PROGRAMME DE PRESTATIONS SOCIALES CONDITIONNELLES AUX FEMMES POUR L'EDUCATION DES ENFANTS

SUXALI JABOOT

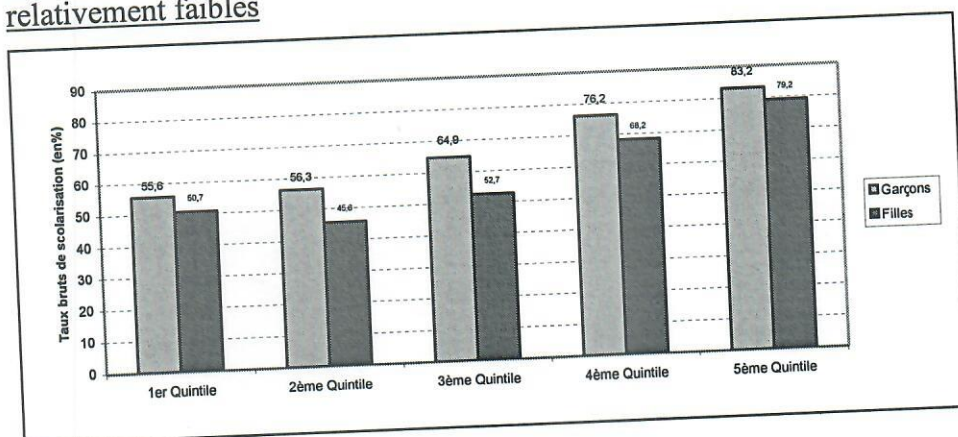
Document de projet préparé
par
Dr Ibrahima Dia , Socioeconomiste

Janvier 2007

Contexte et enjeux

Le Gouvernement du Sénégal a fait des efforts considérables pour augmenter l'offre d'enseignement primaire dans les zones rurales et secondaire par la construction des salles de classes et des collèges de proximité. Dans la période de 2000 à 2004, 7 109 nouvelles salles de classe primaires ont été construites et 930 réhabilitées (81% en milieu rural), mais la comparaison des taux bruts de scolarisation entre les différents quintiles de dépenses par tête (niveau de pauvreté) fait ressortir des inégalités entre riches et pauvres. En effet, entre les premiers et cinquième quintiles, le différentiel de taux bruts de scolarisation s'établit à 32,4 dont 30,8 en milieu urbain et 55,9 à Dakar.

Figure 2 : Taux brut de scolarisation par sexe selon les quintiles de dépenses par tête sont relativement faibles



Par ailleurs la scolarisation des filles dans l'élémentaire demeure encore relativement faible. Les taux de scolarisation sont de 82,4 % chez les garçons et 77,3% chez les filles en 2004. Le taux d'achèvement de l'école primaire se situe à 44,1% contre une moyenne de 66% pour les pays accédant au guichet de l'IDA alors que la part des dépenses d'éducation primaire dans le PIB est de 2,08% contre une moyenne de 1,84% pour ces pays.

Le faible taux d'achèvement scolaire constitue le principal défi du système éducatif. On note que près d'un enfant de 7 à 14 ans sur 10 a déjà abandonné l'école. Le phénomène touche davantage les filles que les garçons. On note que plus de 30% des abandons sont dus à une insertion précoce dans le milieu professionnel et/ou à des problèmes économiques, 18,9% à l'échec scolaire, 12,2% à l'absence de perspectives qu'offre l'école et 9% pour des raisons de mariage/grossesse/maladie. La persistance de ce faible taux d'achèvement scolaire constitue une menace sérieuse pour l'atteinte des OMD et l'accès à des ressources importantes pour le Sénégal à l'instar de certains programmes comme le Millénium Challenge Account (MCA) du gouvernement américain qui place cet indicateur parmi les indicateurs d'éligibilité et le d'autres appuis budgétaires des partenaires au développement.

Tableau 1 : Taux d'abandon scolaire parmi les enfants âgés de 7 à 14 ans selon le milieu de résidence et par sexe

Milieu de résidence	Ensemble	Garçons	Filles
Ensemble	8,4	7,2	9,7
Milieu urbain	9,1	7,5	10,7
- Dakar	9,7	8,1	11,4
- Autres Villes	8,4	6,8	10,1
Milieu Rural	7,5	6,9	8,3

Sources : Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages 2002

Sans la résolution de ce problème, on peut considérer que c'est une partie importante des investissements dans l'éducation qui n'est pas rentabilisée et qui est perdue par l'économie nationale. La solution dépasse les simples questions de l'offre d'éducation et même de la qualité des enseignements. Elle dépend surtout des conditions de vie des familles en charge de des enfants.

Ces familles dont sont issues ces garçons et filles sont maintenues dans un processus de pauvreté chronique et ne voient comme perspective de mobilité sociale que l'émigration et d'autres activités qui mettent ces enfants en conflit avec la loi et en danger moral permanent.

Les enquêtes ont également montré que les femmes jouent un rôle déterminant dans le progrès de l'éducation et dans le maintien des filles à l'école mais les contraintes financières les rendent vulnérables et constitue une limite pour prendre en charge ces défis. En effet, l'analyse des variations différentielles du taux brut de scolarisation montre que les femmes chef de ménage scolarisent mieux les enfants et le différentiel de taux brut de scolarisation avec les ménages dirigés par les hommes est de 13 points environ. L'objectif d'améliorer l'accès et le séjour des filles dans tous les niveaux d'enseignement et de promouvoir l'enseignement professionnel pour les femmes et les filles ne peut être atteint sans un soutien financier aux mères de familles.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, il était prévu dans le DSRP1, la mise en place d'un « Programme Education fondé sur donations alimentaires ou monétaires dans les familles les plus pauvres des zones pauvres ». Le bilan du DSRP1 a montré que ce programme n'a pas été formulé et mis en œuvre et c'est pourquoi le DSRP2 a retenu le « **renforcement des capacités socioéconomiques des familles défavorisées à prendre en charge les enfants en situation de vulnérabilité** » parmi les actions prioritaires conformément à la stratégie nationale de protection sociale et de gestion des risques et catastrophes (SNPS/GRC).

Le Gouvernement a retenu dans le DSRP2 de mettra en œuvre une stratégie d'appui aux groupes vulnérables qui vise entre autres à (i) améliorer le ciblage, le suivi et l'élaboration des actions dirigées vers les groupes vulnérables ; (ii) renforcer les mécanismes de transfert direct de ressources publiques aux groupes vulnérables ; (iv) améliorer l'accès aux services sociaux pour les groupes vulnérables. À terme, il est retenu qu'au moins 500 000 familles /an, en situation d'extrême pauvreté, auront reçu un transfert de ressources leur permettant un accès durable aux services sociaux. (cfa DSRP2 axe3). Il est retenu d'accélérer l'accès aux services sociaux en introduisant une approche par la demande pour compléter l'approche basée sur l'offre qui a atteint ses limites.

Ce présent programme vise à opérationnaliser ces orientations

1. Objectifs

L'objectif général du programme est de lever les contraintes qui empêchent d'atteindre de manière durable les objectifs du DSRP et des OMD particulièrement (i) l'accès et la maintenance des enfants à l'école, (ii) l'élimination du travail des enfants (iii) la santé, la nutrition et la vaccination des enfants (iv) l'éradication de l'extrême pauvreté chez les femmes par des dotations monétaires régulières aux femmes en situation de vulnérabilité en contrepartie de résultats scolaires concrets à atteindre. Ces mesures pour soutenir des femmes en situation de vulnérabilité doivent inciter les familles très pauvres.

- à envoyer et à maintenir les enfants à l'école
- à sortir les enfants des pires formes de travail et de la mendicité
- à améliorer la situation socio sanitaire des enfants
- à améliorer les conditions de vie des femmes en situation de vulnérabilité et à réduire ainsi les risques auxquelles elles sont exposées

2. cibles et bénéficiaire

Le programme cible :

- les enfants de familles vulnérables qui fréquentent l'école primaire et secondaire et moyen avec une priorité aux filles.
- les femmes en situation de vulnérabilité et leurs familles

Les familles éligibles sont celles qui ont des enfants scolarisés et dont la situation sociale du père et de la mère constituent des risques pouvant conduire, à l'abandon scolaire pour le travail, le mariage précoce et de faibles performances etc. Cette situation sociale sera détaillée mais seront prioritairement ciblés les cas où aucun membre du ménage n'est apte au travail¹. **L'entrée par les enfants** permet aussi de venir en aide aux femmes en situation de vulnérabilité et de soulager les femmes pauvres. Des critères précis permettront de classer les familles.

3. Modalités et conditions

Les familles candidates pour bénéficier du programme remplissent un formulaire déposé à l'école que fréquentent leurs enfants. Les services compétents du ministère du développement social exploitent les demandes en relation avec le comité des parents d'élève et proposent une liste des allocataires.

Les allocations sont destinées aux mères des enfants qui les reçoivent directement et qui s'engagent en retour de remplir les objectifs suivants

- fréquentation des classes par les enfants à au moins 80% des jours de classe
- notes de classe proches de la moyenne de la classe
- suivi vaccinal des enfants (carnet de vaccination)
- aucun enfant du ménage ne travaille

4. Procédures

¹Selon les résultats de l'enquête ESAM, 13% des membres de ménages ayant entre 20 à 60 ans et plus sont invalides ou se sont déclarés malade au cours du mois précédent l'enquête.

Les mères de familles bénéficiaires reçoivent une carte de crédit utilisable dans le bureau de poste et ou banques de la place pour le paiement des allocations, chaque bimestre. En cas de non respect des résultats (mauvais résultats scolaires, abandon des classe, travail des enfants etc) les allocations sont automatiquement suspendues. Quand une famille est éligible, les engagements de scolarisation concerne tous les enfants de la femme mais le nombre les allocations ne peuvent dépasser 3 enfants dont deux garçons au maximum mais avec la possibilité de 3 filles. Les résultats de l'enquête ESAM2 montrent que les ménages avec enfants représentent 91,3% des cas dont 22.4% avec 1 ou 2 enfants, 40.8% avec 3 à 5 enfants et 28.2% avec 6 enfants et plus. En choisissant une entrée de transfert de ressources par les enfants, le programme touchera ainsi la majorité des cibles. La limitation du nombre d'enfants à prendre en compte permet donc de toucher le maximum de ménages concernés et de plafonner les transferts à des montants raisonnables et éviter des effets pervers que cela peut provoquer.

5. Montant des allocations et budget

Plusieurs scénarios sont proposés

Scénario 1 : Option maximale / universelle (près de 100%)

	nombre total d'élèves en 2005 (**)	Nombre d'élèves ciblés en 2007
Primaire		
Garçons	750 965	750 965
Filles	693 198	693 198
secondaire G		
Garçons	53 736	53 736
Filles	35 451	35 451
Moyen		
Garçons	176 920	176 920
Filles	134 943	134 943
TOTAL	1 845 213	1 845 213

** sources : Ministère de l'éducation annuaire statistiques 2006

Scénario 2 : CIBLAGE option moyenne

	Nombre total d'élèves en 2005**	Pourcentage ciblé en 2007 (en%)	Nombre d'élèves ciblés en 2007
Primaire			
Garçons	750 965	10	75 097
Filles	693 198	15	103 980
secondaire G			
Garçons	53 736	10	5 374
Filles	35 451	15	5 318
Moyen			
Garçons	176 920	10	17 692
Filles	134 943	30	40 483
TOTAL	1 845 213	13,44	247 942

** sources : Ministère de l'éducation annuaire statistiques 2006

Scénario 3 CIBLAGE option minimale

	nombre total d'élèves en 2005	Pourcentage ciblé en 2007 (en%)	Nombre d'élèves ciblés en 2007
Primaire			
Garçons	750 965	5	37 548
Filles	693 198	10	69 320
secondaire Général			
Garçons	53 736	10	5 374
Filles	35 451	15	5 318
Moyen			
Garçons	176 920	5	8 846
Filles	134 943	20	26 989
TOTAL	1 845 213	8,31	153 394

Montant des allocations

Une étude récente faite par le BIT² sur la base des enquêtes ESAMII, en relation avec la stratégie nationale de protection sociale, estime en moyenne à 3161 cfa (14,95\$) le montant de l'allocation par enfant en charge nécessaire pour couvrir 35% du seuil de pauvreté alimentaire estimé à 9030cfa par mois en moyenne (variant de 10052 cfa à Dakar, 9330 cfa dans les autres villes et 8540 cfa en milieu rural).

Sur la base de ces indications le montant moyen de 3500 cfa par élève a été retenu. Des ajustements seront faits en fonction des milieux et selon le sexe. Ce coût unitaire n'intègre pas les charges administratives et de suivi.

6. budget

Il a été retenu de travailler sur la base de l'hypothèse moyenne qui permettra de toucher 247 942 élèves soit 13,44% de l'effectif en première année. Si l'on considère une moyenne de 2 à 3 élèves par famille le **nombre de femmes allocataire sera de plus de 82.000** à près de 124. 000 femmes qui recevront en moyenne entre 7000 cfa à 21000 cfa par bimestre. Ce nombre augmentera chaque année d'au moins 3000 femmes. Ce revenu supplémentaire permettra à toutes ces femmes de dépasser le seuil de pauvreté monétaire.

Le budget global sera de 12 289 840 815 (12 milliards si le paiement couvre toute l'année c'est-à-dire 6 bimestres) et 8 193 227 210 (Huit milliards si on ne prend en compte que la période scolaire soit 4 bimestres). Ces montants représentent moins de 1% du budget 2007³ (prévu à 1474 milliards de cfa) et constitue un important moyen de transferts, de partage des fruits de la croissance avec des impacts concrets sur l'atteinte des indicateurs stratégiques comme le taux d'achèvement scolaire et de réduction de la pauvreté monétaire. Pour les 3 prochaines années, on peut estimer une augmentation des élèves éligibles en moyenne de 5000 par an et par secteur/niveau.

² BIT 2006

³ 1474 milliards

7. Mise en œuvre

Il sera mis e place un comité de suivi et de pilotage coprésidé par le ministère de l'Education et le ministère en charge du développement social, de la famille et de la femme et comprenant les membres de la stratégie nationale de protection sociale. Une unité de gestion du programme rattaché au ministère de l'éducation sera chargée de l'exécution. Le programme pourra bénéficier de l'appui et de l'expérience d'autres pays qui ont déjà mis en place ce système avec succès comme le Brésil, la Turquie etc. (conditionnal cash transfert, borsas familias etc)

Un document spécifique sur la mise en œuvre décrivant les procédures, l'organisation sera élaboré dès adoption par le gouvernement du programme

ANNEXE :

BUDGET
(coût moyen unitaire 7000 fcfa)

Secteur cible	montant 2007	montant 2008	montant 2009	montant 2010
Primaire				
Garçons	525 675 500	560 675 500	595 675 500	630 675 500
Filles	727 857 900	762 857 900	797 857 900	832 857 900
Secondaire				
Garçons	72 615 200	107 615 200	142 615 200	177 615 200
Filles	72 223 550	107 223 550	142 223 550	177 223 550
Moyen				
Garçons	158 844 000	193 844 000	228 844 000	263 844 000
Filles	223 920 200	258 920 200	293 920 200	328 920 200
TOTAL BMESTRE	1 781 136 350	1 991 136 350	2 201 136 350	2 411 136 350
Coûts indirects (15%)	267 170 453	298 670 453	330 170 453	361 670 453
TOTAL AN (6bim)	12 289 840 815	13 738 840 815	15 187 840 815	16 636 840 815
TOTAL AN (4bim)	8 193 227 210	9 159 227 210	10 125 227 210	11 091 227 210

recteurs du Sénégal. « C'est pour voir, a-t-il indiqué, comment nous pouvons partager l'aire universitaire entre nos différents pays, les moyens aussi pour nous épauler les uns et les autres ». Il a estimé que ces journées sont une occasion est dans de bonnes dispositions pour une matérialisation, dans les meilleurs délais, de cette coopération ». Une rencontre est prévue pour discuter du cadre de coopération à mettre en place, « entre ces universités sœurs,

ment de l'éducation : édifier la société des savoirs partagés en Francophonie ». Le symposium de Tunis aboutira à l'adoption d'une

Abdoulaye THIAM



ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

B.P. 414 - DAKAR (Sénégal)



INTERNATIONAL LABOUR ORGANISATION

PO BOX 414 - CP 16324 - DAKAR (Senegal)

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

AVIS DE RECRUTEMENT N° 004/2008

Titre du poste:

Coordonnateur (trice) National(e)

Projet : Projet LUTRENA II - RAF/08/50P/DAN

Lieu d'affectation : Dakar, SENEGAL

Durée du projet :

Durée du contrat : 01 an, renouvelable

Catégorie : NO

Grade : NO - B Echelon 1

Composition du dossier de candidature

- Un curriculum vitae détaillé et sincère
- Une lettre de motivation de la candidature
- Les copies des diplômes obtenus

A déposer sous pli confidentiel avec mention de la référence « Poste CNP LUTRENA II - RAF/08/50P/DAN »

Date limite pour le dépôt des dossiers : 11 juillet 2008 à 14 heures

Adresse : Bureau de l'OIT à Dakar, 22, rue El Hadji Amadou Assane Ndiaye, DAKAR

Seuls (es) les candidats (es) présélectionnés (es) seront avisés (es) et convoqués (es) pour un entretien d'embauche.

DESCRIPTION DES TÂCHES

Sous la responsabilité du Directeur du Bureau sous-régional de l'OIT à Dakar et la supervision directe du Conseiller Technique Principal (CTP) du projet, le titulaire du présent poste sera chargé (e) de :

1/. Au niveau technique:

- 1.1 Assurer l'exécution effective du projet au Sénégal à travers le suivi technique, l'exécution efficiente et ponctuelle des tâches, en accord avec les politiques du

- 1.2 Préparer un plan de travail pour l'exécution du projet dans le pays sur la base du document de projet et en collaboration avec le CTP et la Spécialiste Travail des enfants ;
- 1.3 Sélectionner les agences d'exécution pour la mise en oeuvre des différentes activités prévues dans le plan de travail ;
- 1.4 Travailler étroitement avec les agences d'exécution dans la conception des propositions, le développement des termes de référence pour les activités et l'approvisionnement ainsi que l'acquisition des équipements ;
- 1.5 Assurer le suivi et évaluer la mise en oeuvre des programmes d'action par des rapports et des visites de terrain régulières, identifier les difficultés et proposer des solutions ;
- 1.6 Assurer en temps utile la transmission des rapports techniques et financiers des programmes d'action tout en s'assurant qu'ils sont conformes aux règles et procédures administratives et financières du BIT ;
- 1.7 Assurer un taux d'exécution élevé du projet au niveau national par la réalisation en temps utile de toutes les obligations et la production en amont et en aval des programmes d'action ;
- 1.8 Organiser et coordonner, en collaboration avec les bénéficiaires, toute activité visant à accroître la sensibilisation et la connaissance du phénomène du travail et de la traite des enfants ;
- 1.9 Encourager et coordonner, si nécessaire, la recherche et la documentation au niveau des secteurs d'activités et des zones géographiques couverts par le projet ;
- 1.10 Initier et rédiger des termes de référence pour la réalisation d'études et de recherches spécifiques ainsi qu'assurer la supervision de la production et l'édition de publications / documentations / manuels de formation élaborés dans le cadre du projet ;

2/. En matière de reporting :

- 2.1 Fournir les informations et analyses sur toutes les questions techniques, administratives, financières et autres pour le programme biennal, les propositions budgétaires et les rapports d'avancement périodiques du projet (TPR) au CTP ;
- 2.2 Préparer le rapport d'avancement annuel du projet LUTRENA sur les activités menées dans le pays et au niveau régional ;
- 2.3 Contribuer aux rapports particuliers demandés.

- 3/. Etablir et maintenir des liens étroits avec les partenaires compétents, comprenant les institutions gouvernementales, les organisations de travailleurs et d'employeurs, les organisations non gouvernementales, ainsi que les parties prenantes à la lutte contre le travail et la traite des enfants, et plus particulièrement :

- 3.1 Coopérer étroitement avec les autres agences du système des Nations Unies concernées, notamment l'UNICEF et d'autres organisations internationales comme l'OIM, INTERPOL, l'Union européenne, etc ;
- 3.2 Représenter le projet lors des rencontres nationales et/ou sous-régionales sur le travail et la traite des enfants ;
- 3.3 Promouvoir les politiques de l'OIT et les normes fondamentales du travail, en particulier les conventions 138 et 182 ;
- 3.4 Identifier les opportunités de projets/programmes/initiatives nouveaux et prendre en charge la conception des projets et des programmes et la mobilisation des ressources ; appuyer le démarrage des nouveaux projets et programmes en attendant de la nomination de leurs gestionnaires respectifs ;
- 3.5 Collecter et analyser les informations sur le travail et la traite des enfants et sur les activités techniques du BIT / IPEC dans le pays et identifier les besoins de coordination, notamment dans les autres pays couverts par le projet ;
- 3.6 Identifier et développer des synergies avec les autres programmes/projets du BIT / IPEC opérant dans le pays et au niveau sous régional.
- 3.7 Effectuer toute autre tâche requise au sein de l'IPEC.

QUALIFICATIONS REQUISES

Education : Diplôme de niveau universitaire (Maîtrise) en Sciences sociales. Droit, Economie, Management ou équivalent.

Expériences : Au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans la gestion et l'exécution de projets et plus spécifiquement dans le domaine de la protection de l'enfance, du travail et/ou de la traite des enfants, et une bonne connaissance du fonctionnement des organisations internationales et sous régionales, en particulier du BIT.

Capacité à développer des programmes de coopération technique avec les mandants de l'OIT et les ONG. Connaissance des politiques et des procédures de l'OIT. Au moins trois (3) ans d'expérience opérationnelle dans la lutte contre le travail et/ou la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Langues : Parfaite maîtrise du français. Bonne connaissance de l'anglais et des principales langues nationales.

Compétences : Bonnes capacités de communication, écrites et orales ; capacité à travailler en équipe et facilité pour les communications humaines ; capacité à former du personnel ; capacité à travailler sous pression et à respecter les délais ; capacité à travailler de manière autonome avec un minimum de supervision.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.

La population du Sénégal est estimée, en 2002, à 10.425.200 habitants, avec un taux annuel de croissance de 2,5%. La population est jeune, avec une moyenne d'âge de 21,8 ans pour les hommes, et 22,6 ans pour les femmes. La population est essentiellement rurale (58,5%). Plus de la moitié des citadins vit dans l'agglomération dakaroise.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) a cru, en termes réels, en moyenne de 5,3 %, sur la période 1995-2005. Ce taux est inférieur aux prévisions initiales et au rythme minimum de 7% nécessaire à la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015.

Avec un Indice de Développement Humain (IDH) relativement faible (0,458), le Sénégal occupe la 157^{ème} place mondiale. L'incidence de la pauvreté, au niveau des individus, est passée de 67,9% en 1994/95, à 57,1% en 2001/02 et à 50,6 % en 2005-2006, avec des disparités géographiques, spatiales mais également sexospécifiques importantes.

Les niveaux de pauvreté sont plus élevés en zones rurales qu'en zones urbaines (617% contre 32,4% en 2005-2006). Ceci affecte plus les femmes qui représentent 52% de la population. L'enquête de suivi de la pauvreté a aussi mis en évidence l'importance des disparités entre les plus pauvres et les non pauvres, car « 20% les plus riches ont effectué 40% des dépenses contre seulement 8.2% pour les 20% les plus pauvres »

Le taux brut de scolarisation est en progrès et se situe à 82,5% en 2005, contre 62% en 1998. L'écart entre les garçons (82,4 %) et les filles (77,30 %) est encore important. Par ailleurs, malgré l'évolution des taux de scolarisation, les taux d'achèvement du cycle primaire restent faibles (48,3%) du fait des abandons scolaires liés, entre autres, à la pauvreté des familles. Celle-ci pousse à une insertion précoce des enfants dans le marché du travail (notamment les pires formes) et favorise les mariages des jeunes filles.

Dans le domaine de la santé, une certaine amélioration des conditions de survie de l'enfant et de la mère est constatée. Le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 145,3‰ en 1997 à 121‰ en 2005, et le taux de mortalité infantile de 70,1‰ en 1997 à 61‰ en 2005. Concernant la lutte contre le VIH/SIDA, le Sénégal a réussi à maintenir une faible prévalence de 0,7%. Cependant, des contraintes subsistent dans la lutte contre le paludisme, avec des conditions d'hygiène et d'assainissement encore précaires. Environ 72,9 % de la population ont un accès à l'eau potable en 2005, tandis que seuls 56,15 % ont un accès à l'assainissement.

Les infrastructures physiques restent faiblement développées, en dehors des télécommunications. Le secteur de l'énergie reste marqué par un déficit de la production; ce qui risque d'entraîner des conséquences négatives sur les prévisions de croissance du PIB.

En matière d'emploi, l'on note que la population active augmente à un rythme supérieur à l'offre d'emplois dans le secteur formel ou moderne. Le taux de chômage est de 9,6%. Plus que l'excès de la demande de travail sur l'offre, c'est le sous-emploi qui constitue le principal problème du marché de l'emploi, puisqu'il représente 21,8% de la population active, soit près de 2 millions de personnes.

Pour relever les défis de la pauvreté et du développement, le Gouvernement a entrepris la révision de sa Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-II/ 2006/2010) autour de 4 axes stratégiques, en vue d'accélérer la croissance et d'atteindre les OMD. Il s'agit de : (i) La création de richesse, (ii) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, (iii) la protection sociale, la prévention et la gestion des risques et catastrophes, (iv) la gouvernance et le développement décentralisé et participatif.

Les diagnostics du DSRP ont mis en évidence des « points de rupture » qui ont conduit au basculement de plusieurs ménages dans la pauvreté et entraîné certaines franges de la société dans une situation de vulnérabilité. En ce qui concerne la protection sociale, les diagnostics signalent l'existence de dispositifs formels de protection sociale basés sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques, les assurances privées et les mutuelles professionnelles, mais restant

caractérisés par leur manque de performance et leurs capacités limitées de répondre aux besoins de protection sociale et de gestion des risques.

Dans le souci de réduire la probabilité de pertes dévastatrices du bien être, de basculement ou de maintien dans la pauvreté chronique, le Gouvernement a élaboré, avec l'appui des partenaires au développement, une Stratégie nationale de protection sociale et de gestion des risques et catastrophes qui vise entre autres à : (i) garantir l'accès équitable aux services sociaux de base ; (ii) augmenter l'accès aux instruments de gestion de risques et au système de protection sociale, notamment à travers les mutuelles de santé ; (iii) améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions dirigées vers les groupes vulnérables ; (iv) garantir des revenus aux personnes en difficulté et groupes vulnérables ; (v) renforcer les mécanismes de transfert direct des ressources publiques aux groupes vulnérables.

La Stratégie de développement pour la croissance et la réduction de la pauvreté adoptée par le Gouvernement, pour réduire l'incidence de la pauvreté en deçà de 30 % en 2015, repose sur une prévision de croissance annuelle moyenne de 7 à 8%, en termes réels, entre 2006 et 2010. La création de richesses sera soutenue par une hausse des investissements publics et privés, des flux d'investissements directs étrangers et des ressources additionnelles attendues de l'annulation de la dette. Elle sera également assurée par l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et le renforcement de la contribution du secteur agricole à la croissance, à travers une diversification des produits et la modernisation des exploitations agricoles.

Dans ce cadre, la volonté du SNU d'appuyer le Gouvernement du Sénégal est manifeste, avec l'inscription, dans son nouveau UNDAF, de trois domaines prioritaires qui font référence au DSRP-II et prennent en compte l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) : « **La création de richesse et la lutte contre la faim pour le développement durable, les services sociaux de base, la gouvernance et la promotion du partenariat pour le développement** ».

Dans cette dynamique, des engagements ont été pris, lors du Groupe Consultatif de Paris, pour le financement des gaps. A cet effet, un Cadre d'organisation des appuis budgétaires (ACAB), préparé par le Gouvernement et les partenaires, présente les engagements et les indicateurs de résultats à atteindre dans les secteurs, en contrepartie des ressources budgétaires allouées.

Pour la mise en œuvre du DSRP-II, il a été mis en évidence la nécessité d'accélérer l'accès aux services sociaux de base en mettant l'accent à la fois sur l'offre et la demande, ainsi que sur la qualité de ces services. En ce qui concerne l'offre, d'importants moyens ont été retenus pour appuyer les programmes sectoriels de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique, sur la base d'une analyse des besoins pour l'atteinte des OMD.

En ce qui concerne la demande, l'évaluation du DSRP-I a montré que si la réalisation des infrastructures est une condition nécessaire, elle ne suffit pas à assurer un accès durable aux services et donc à améliorer les indicateurs cibles des OMD. En effet, le taux d'utilisation des infrastructures, notamment de santé et d'eau potable reste insuffisant, du fait des difficultés que rencontrent les catégories sociales pauvres et des personnes vulnérables à payer les services ; ce qui affecte la viabilité à long terme et la qualité des services.

Le Projet d'Appui à la Stratégie Nationale de Protection Sociale (PA-SNPS) trouve ici toute sa justification.

II. EXPERIENCES PASSÉES ET LECONS À RETENIR

Le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui de divers Partenaires techniques et financiers, a pu réaliser différents Projets et Programmes de lutte contre la pauvreté dont les actions ont été inscrites dans les composantes suivantes :

- Accès aux services sociaux de base et aux infrastructures;
- Accès aux services de micro finance;
- Renforcement des capacités des OCB et des groupes vulnérables;
- Suivi de la pauvreté.

C'est le cas, entre autres, de l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS/BM), du Projet de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP/BAD-FND), du Projet d'Appui à la Réduction de La Pauvreté (PAREP/PNUD), tous sous tutelle du Ministère de la Famille, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro Finance.

L'AFDS a financé 652 microprojets d'infrastructures dans les secteurs prioritaires de la santé (169), de l'éducation (126), des infrastructures marchandes (86) de la formation professionnelle et socio-éducative (64), de l'environnement et de l'assainissement (38), des NTIC/Communication et autres(5).

En matière de Renforcement des capacités, l'AFDS a organisé 650 ateliers au profit des populations rurales, dans le cadre d'une Stratégie accélérée de développement des compétences qui a permis de former 21.960 responsables d'OCB, avec un effet démultiplicateur touchant 658 800 acteurs communautaires dont 40 % de femmes et groupes vulnérables. Plus de 200 élus locaux ont également été formés dans ce cadre. De plus, 1050 agents relais ont été formés pour démultiplier des modules de formation en passation de marchés, planification participative et système de suivi-évaluation participatif.

Dans le domaine de la micro finance et des activités génératrices de revenus, l'AFDS a financé 515 sous projets d'AGR (élevage, agriculture, commerce produits locaux, maraîchage), pour un montant de 1.957 298 920 F CFA en faveur de 24 200 personnes dont 60 % de femmes et des OCB. Dans ce cadre, l'AFDS a développé un partenariat fécond avec l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) et le Programme d'Appui à l'Elevage (PAPEL), au profit de ses populations cibles.

Le PLCP a réalisé, en matière d'infrastructures, 16 Cases Foyers, 14 Cases des Tout Petits et 14 Cases de santé et en matière d'hydraulique et d'assainissement, 120 puits équipées de pompes et 120 latrines au profit des populations de communautés de base défavorisées. Dans le domaine de l'allègement des travaux domestiques de la Femme, 378 équipements (moulins, décortiqueuses, batteuses) ont été mis en place. A ces équipements s'ajoutent 216 charrettes à traction équine ou asine destinées à divers usages dont le désenclavement, le transport pour le compte des Cases de santé....

En matière d'accès au financement, le PLCP a contribué à la mise en place de 517 Caisses locales d'épargne et de crédit (CLEC) disséminées dans autant de villages et quartiers ciblés et de 75 Caisses populaires d'épargne et de crédits (CAPEC) polarisant, chacune, un ensemble de CLEC. Au total, 3.130 656 345 FCFA ont été injectés pour le financement d'activités génératrices de revenus, au profit de 86.640 personnes (femmes, handicapés (es), jeunes, personnes âgées).

Ces différentes réalisations ont été accompagnées par un important programme de renforcement de capacité dont les résultats se résument à l'alphabétisation fonctionnelle de 35 428 personnes dont 29 644 femmes, la formation de 28 animateurs (trices) polyvalents (tes) des Cases des tout petits, de 28 agents de santé communautaires et matrones, , de 378 opérateurs chargés de l'entretien et de la maintenance des équipements post récoltes, de membres de comités de gestion des équipements post-récoltes et équipements hydrauliques. A cela s'ajoutent des formations thématiques sur le maraîchage, l'arboriculture, la production de savon, la coiffure, la couture, la teinture etc.

A noter, aussi, l'organisation de sessions de renforcement des capacités des partenaires institutionnels et d'exécution, du niveau régional, dans les domaines de la gestion des Structures financières décentralisées, de l'approche participative et genre, de l'élaboration et la gestion de projets.

Le PAREP/PNUD a facilité le dialogue politique, par son action, en soutenant le processus de reformulation du DSRP à travers des enquêtes de perception de la pauvreté, des consultations régionales, un séminaire national de validation du DSRP, l'évaluation participative du DSRP-I et la participation au financement de l'élaboration du DSRP-II dans les régions de Saint Louis, Diourbel et Tambacounda.

Les études préparatoires à la mise en place de l'Observatoire national de suivi de la pauvreté et des conditions de vie et du développement humain, l'élaboration de la Cartographie des Projets de lutte contre la pauvreté, l'étude sur le Système de suivi évaluation et la Stratégie de communication des

PLCP ont été menées avec succès. Le processus national d'élaboration du RNDH 2005 a été consolidé avec la mise en place d'un Forum National.

En ce qui concerne le développement des capacités et des moyens d'existence durables, le partenariat avec le Grand Duché du Luxembourg, a permis, (i) la réalisation et l'équipement de dix (10) infrastructures de base ; (ii) le financement de quatorze (14) MPE dont sept relatives à l'insertion des jeunes sortant des Centres de formation, (iii) la mise en place de dix huit (18) lignes de crédit et de vingt (20) Micro projets.

En outre, le PAREP a appuyé la réponse nationale pour les PVVIH, en finançant vingt et un (21) projets d'activités génératrices de revenus, dont trois (3) sur les ressources du Fonds de Développement Local, et l'étude diagnostique de vingt sept mutuelles sur l'axe Louga-Saint-Louis-Matam, le financement de sessions de renforcement des capacités organisationnelles et techniques et de gestion des promoteurs de projets.

A noter aussi, entre autres expériences, les actions menées dans le cadre de **Programmes spécifiques** relevant d'autres Départements ministériels, tels que celui de la Santé et de la Prévention Médicale. C'est le cas du **Plan Sésame** de prise en charge des personnes âgées de plus de 60 ans, pour leur assurer des soins gratuits dans toutes les structures de santé publique. C'est le cas aussi du **Programme de prise en charge des personnes handicapées**, par la **Réadaptation à Base Communautaire (RBC)**, le **Programme de prise en charge et de développement de la Petite Enfance**, à travers la **Case des Tout Petits**. Diverses autres actions menées au profit des enfants, des femmes, des handicapés et des personnes âgées restent inscrites dans le Plan d'Action Prioritaire 2006-2010 du DSRP-II.

En termes de leçons tirées, les actions menées par les différents Projets et Programmes ont créé, dans leurs zones d'intervention respectives, une dynamique de développement local avec un impact significatif sur l'amélioration des conditions de vie économique et sociale des communautés de base bénéficiaires.

L'ancrage institutionnel a permis de renforcer les capacités de pilotage, de coordination et de suivi évaluation des PLCP du MFEFMM, chargé du Développement Social, à travers notamment l'élaboration d'outils informatisés de suivi évaluation, de la cartographie de la pauvreté sur les réalisations et les zones d'intervention, d'une stratégie de communication, d'études de capitalisation sur les stratégies de lutte contre la pauvreté qui devraient permettre d'opérationnaliser, dans le futur, les nouvelles orientations, du Gouvernement et de ses Partenaires, relatives à la **gestion axée sur les résultats**.

Dans une perspective de renforcement des acquis, l'expérience capitalisée, en termes de réalisations et de capacités pilotage de programmes, constitue un atout certain pour la mise en oeuvre des actions prioritaires destinées aux enfants dans le cadre des objectifs du DSRP-II à savoir, (i) : la mise en oeuvre du projet de généralisation de la primo prévention dans les programmes des centres de sauvegarde et des centres polyvalents ; (ii) : le renforcement des capacités socioéconomiques des familles défavorisées à prendre en charge des enfants en situation de vulnérabilité ; (iii) : la réalisation du programme de renforcement des structures et centres spécialisés sur les enfants en délinquance (centre sauvegarde, AEMO, ateliers spécialisés) ; (iv) : l'appui aux Centres de protection et de réinsertion sociale (CPRS) ; (v) : du développement de filières de formation dans les daaras et du renforcement des capacités des maîtres coraniques pour une meilleure gestion du cadre de vie des talibés ; (vi) : l'appui aux structures et associations de prise en charge des enfants.

Le présent Projet d'Appui à la Mise en oeuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale s'inscrit dans cette perspective.

III. OBJECTIFS ET COMPOSANTES DU PROJET

Le Projet cible les groupes vulnérables, particulièrement les enfants, les femmes, les handicapés (es), les jeunes, et les personnes âgées.

3.1 Objectif général :

Il a pour objectif de contribuer à la prise en charge sociale des personnes vulnérables telle que définie dans la Stratégie Nationale de Protection Sociale et le DSRP-II.

3.2 Objectifs spécifiques :

Ils consistent à :

- Apporter une protection sociale aux groupes vulnérables;
- Faciliter l'accès aux services sociaux de base;
- Favoriser la création de richesse pour une croissance pro pauvre;
- Apporter un appui au pilotage stratégique des OMD et du DSRP-II;
- Soutenir la gestion et la coordination du programme.

3.3 Composantes du Projet.

Le Projet sera constitué des cinq (5) composantes ci- après :

- Renforcement des Capacités,
- Suivi-évaluation,
- Micro Finance et AGR.
- Infrastructures et équipements,
- Composante Gestion du Projet.

Le Projet sera exécuté dans une période de cinq (5) ans. Il interviendra dans quatre (4) régions : Thiès, Diourbel, Fatick et Kaolack où les activités seront concentrées dans les zones dont les profils de pauvreté élevés ont été confirmés par les récentes enquêtes (Esam 2 et ESPS 2006) de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD).

Des enquêtes complémentaires seront menées, pour un ciblage plus pointu des communautés de base (villages et quartiers) et des ménages, sur la base d'indicateurs relatifs à la situation de vulnérabilité des groupes cibles, à savoir : femmes, enfants, handicapés, jeunes et personnes âgées.

IV. STRATEGIE D'INTERVENTION

La stratégie d'intervention privilégie la mise en œuvre de programmes pilotes axés sur des mesures à effets démonstratifs et d'entraînement, avec des actions de nature incitative, une implication effective des acteurs et la synergie avec d'autres partenaires. Un suivi rapproché de la mise en œuvre des interventions sera également assuré, en vue de développer des mécanismes de pérennisation.

Compte tenu des importants moyens que l'État compte mobiliser avec l'engagement des partenaires pour le financement des programmes de construction de structures sanitaires (PNDS), de salles de classes (PDEF), de forages (PEPAM), d'infrastructures collectives (PNDL), pour renforcer l'offre de services, le Projet mettra davantage l'accent sur les mesures devant lever les barrières d'accès des populations à ces services, notamment les familles les plus pauvres et les groupes vulnérables.

Les activités de construction d'infrastructures, pour des zones spécialement identifiées comme très pauvres en services sociaux de base, seront poursuivies, en relation avec les programmes concernés, en vue de tirer au maximum le bénéfice des synergies et complémentarités, sur la base d'avantages comparatifs, à travers des outils d'ingénierie sociale et des packages de protection sociale assurant une forte responsabilisation des bénéficiaires.

Conformément à la stratégie de protection sociale, les groupes ,ci-après, seront particulièrement ciblés : les enfants en situation de vulnérabilité, les personnes handicapées, les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec les maladies chroniques (VIH/SIDA, l'insuffisance rénale, le diabète etc...). En ce qui concerne les autres groupes ciblés par la SNPS (réfugiés, rapatriés, aînés, travailleurs atypiques) un partenariat sera établi avec les autres programmes concernés.

A cet effet un accent particulier sera mis sur le développement et la décentralisation du système de suivi évaluation et d'information participatif de la pauvreté, condition d'une meilleure opérationnalisation de la gestion axée sur les résultats, conformément au cadre de référence et support méthodologique minimum commun, pour la conception d'un système d'information pour le suivi du DSRP et des OMD.

La mise en oeuvre du Projet reposera sur les principes directeurs de genre, de proximité, de participation, de décentralisation, de partenariat et du faire faire, tels que définis dans le DSRP.

V. LE CADRE DE RESULTATS STRATEGIQUES

Axe 1 : Protection sociale des Groupes vulnérables			
Mettre en place des systèmes adaptés de protection sociale des groupes vulnérables.			
Objectifs MFEFMP/PTF	Sous objectifs CRS/PTF	Effets recherchés	Indicateur d'effet
Assurer la protection sociale et le suivi des groupes vulnérables (cf. DSRP2, SNPS/GRC)	Promouvoir des systèmes de protection sociale et de mutualisation des risques pour assurer un accès durable aux services et opportunités économiques.	E F F E T S • Meilleure prise en charge de la protection sociale des groupes vulnérables dans les politiques et programmes de développement social Pour réduire l'extrême pauvreté, assurer une utilisation maximale et un accès durables aux services sociaux et aux opportunités plus pauvres, conditions essentielles pour l'atteinte des OMD, le PTF explore des mécanismes adaptés, pour lever les barrières auxquels ces groupes sont confrontés. Il s'agit de mettre, désormais, l'accent sur des interventions qui visent la demande plus la prévention et la mutualisation des risques, plus que le curatif. Ce volet protection sociale qui occupe pour la première fois une place centrale dans les politiques publiques au Sénégal le DSRP2 est susceptible de mobiliser plusieurs partenaires au développement soucieux de soutenir des initiatives et efficaces que les populations et acteurs locaux sont en mesure de reproduire, si les tests sont bien menés avec La protection sociale accessible aux groupes vulnérables aura un impact sur l'espérance de vie, la pauvreté et la cohésion sociale, la viabilité/rentabilité des services sociaux de base. Elle contribue également à réduire les inégalités de toute nature, en particulier de genre. Le ministère chargé du développement social a été identifié, à travers le CSO/PLCP, pour présider ce pôle stratégique DSRP II ;	• La protection sociale des groupes vulnérables occupe une place centrale dans les politiques et programmes opérationnels de lutte contre la pauvreté dans tous les domaines
Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures	Apports
• <u>Produit n° 1</u> : Les familles et Groupes vulnérables sont bien identifiés dans les zones d'intervention.	• Chaque région d'intervention a mis en place un dispositif adapté de ciblage des familles et Groupes vulnérables.	• Partenariat avec structures déconcentrées • Implication avec OSC • Communication	• L'apport du PTF sera de 25.000.000 F

• Produit n° 2 : Un dispositif de suivi évaluation et d'information de la pauvreté et de la vulnérabilité est rendu opérationnel aux niveaux national et local	Un système de suivi évaluation de la pauvreté est fonctionnel aux niveaux national et local.	Etudes/enquêtes : mise à jour du suivi. Achat d'équipements. Fonctionnement.	- Services de Consultants et experts pour la gestion et mise en oeuvre du dispositif de système d'informations (SIG) (180.000.000 F CFA) - Equipements (10.000.000) F CFA Dispositif de pilotage et de coordination du suivi évaluation de la pauvreté et de gestion de système information (40.000.000) F CFA.
	Un programme de renforcement des capacités des partenaires institutionnels est mis en oeuvre.	Visites et échanges d'expériences, Formation et Recherche action.	Les fonds prévus s'élèvent à : 40 millions
	Une cartographie de la pauvreté est mise à jour.	Elaboration base de données sur la pauvreté. Mise à jour de la cartographie.	Apport du PTF de : 30.000.000 F CFA.
	Un Système d'Information Géographique est élaboré et mis à jour régulièrement.	Elaboration d'un Système d'Informations Géographiques. Diffusion des informations.	30.000.000 F CFA
	Les actions des partenaires et projets destinées aux GV sont mieux coordonnées et harmonisées.	Elaboration d'une matrice opérationnelle des intervenants. Elaboration de protocoles et alliances avec des partenaires.	10.000.000 F CFA
	Les acteurs s'approprient la protection sociale dans les actions de lutte contre la pauvreté.	Mise à jour et opérationnalisation de la stratégie de communication.	L'apport du PTF sera de : 15.000.000. F Création et mise en niveau Site WEB (4 CFA) N.B : Contribution sur le BCI 2008 de 30 CFA sur l'ensemble du produit.

• Produit n° 3 : Des programmes spécifiques de protection sociale ciblant des familles pauvres et des GV sont formulées et mises en œuvre dans les zones d'intervention.	Existence de produits adaptés aux besoins mutualisés et près de 50.000 personnes ont accès à des services grâce aux produits de protection sociale	- Etudes et Mise en place de projets spécifiques de prise en charge des familles et GV (conditionnels et non conditionnels) - Partenariat avec Programme RBC (appui aux personnes handicapées) - Appui aux campagnes d'information et de plaidoyer sur l'extension de la Protection Sociale et la mutualité.	Services de Consultants pour appui à la fi des projets pilotes/Frais recherche-action (200.000.000)
Produit n° 4 : Des mécanismes et approches d'appui pour la prise en charge des maladies pour les familles en situation d'extrême pauvreté et groupes vulnérables sont formulées et testés.	Des programmes pilotes de mise en place de produits spécifiques de protection sociale pour les groupes vulnérables sont testés.	- Des conventions de partenariat sont établies avec des programmes et des structures intervenant dans le domaine de la protection sociale des groupes vulnérables. - Elaboration d'une étude de valorisation du système de solidarité nationale. - Appui aux associations des personnes âgées, handicapées et de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité. - Elaboration de protocoles d'accord avec les Mutuelles de santé dans les zones du projet pour la couverture maladie des familles en situation d'extrême pauvreté et les personnes vulnérables.	- Financement Plan d'action IEC des partenaires (4 régions x 10.000.000) - Financement des programmes pilotes (2 10 = 250.000.000 et ; 50.000.000 x 5 = ;

Axe 2 : Création de richesse pour une croissance pro- pauvre.

UNDAF : Axe stratégique :	Sous objectifs CRS/PTF	OMD : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	
		Effets recherchés	Indicateur d'effet
Création de richesse, lutte contre la pauvreté et protection sociale et développement durable	Promouvoir l'économie sociale et solidaire comme alternative à la pauvreté	E F F E T S La promotion et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale, notamment au bénéfice des femmes, des enfants et des jeunes dans les zones de concentration (OMD 1, 3, 6, et 7).	- Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables - La création d'emplois, particulièrement des jeunes et des femmes et l'extension de la protection sociale aux exclus du régime favorisés.
		Partenariat : La mise en œuvre de l'assistance est basée sur l'approche programme. Ceci suppose, une complémentarité/synergie de l'assistance des différents partenaires conduisant à la réalisation en phase, des trois composantes : la création de la protection sociale et l'accès aux services sociaux de base, le développement des moyens d'existence durable. Dans ce partenariat avec les projets et programmes de lutte contre la pauvreté, en cours ou à venir, sera privilégié dans la concentration. Par ailleurs, l'actualisation de l'UNDAF permettra de développer un mécanisme de cofinancement avec les agences des Nat	
Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures	Apports
Produit n° 1 : L'accès des GV aux services financiers de proximité et aux opportunités de création de richesses est renforcé	200 MPE (micro entreprises de transformation halieutique et agro- pastorale (METHAP) créées en milieu rural et urbain. - Participation active des acteurs non étatiques dans les grappes de croissance identifiées dans les zones d'intervention. - 10 activités porteuses sont identifiées par antenne. - 1 banque de projets est mise en place dans chaque antenne. - Mobilisation d'un fonds de 1 milliard 500 millions destinés aux MPE.	- Information et sensibilisation des populations, des partenaires et des autorités locales. - Identification des activités porteuses - Appui à la mise en place d'une banque de projets. - Mise en place des financements destinés aux MPE. - Insertion des jeunes et des diplômés des centres de formation (projet UNESCO-BREDA). - Déroulement d'un programme de renforcement de capacités techniques, organisationnelles, gestionnelles, genre.	

	- 700 jeunes promoteurs insérés. - 400 sessions de formation organisées pour les MPE.		
Produit n° 2 : Le système d'appui aux activités génératrices de revenu en faveur des groupes vulnérables est renforcé au niveau local.	- Au moins 4 nouvelles structures de financement mises en place dans les zones d'intervention. - 25 MEC diagnostiquées dans les zones d'intervention. - 25 MEC appuyées. - Une étude de faisabilité pour la mise en place des MEC, par zone de concentration est réalisée.	- Appui à la mise en place de MEC. - Diagnostic des MEC existantes. - Appui institutionnel aux MEC.	
Produit n° 3 : La situation économique et sociale des femmes, en milieu rural, est améliorée à travers les technologies appropriées.	Une étude de faisabilité réalisée par zone de concentration. Au moins 15 plateformes multifonctionnelles additionnelles mises en place.	- Etude d'implantation de plates-formes multifonctionnelles. - Mise en place d'un programme pilote.	
Produit n° 4 : Un Fonds de Développement Local renforcé dans les régions de Thiès, Diourbel, Fatick et Kaolack.	• 400 jeunes insérés. • 27 MEC appuyées. • 15 MPE appuyées. • 10 sessions de RC organisées par an. • 10 infrastructures sanitaires construites dans les localités ciblées par le MSPM. • 10 infrastructures sanitaires équipées. • 10 infrastructures dotées chacune d'un lot de médicaments appropriés.	- Insertion des jeunes diplômés des centres de formation et des artisans. - Appui à l'organisation des MEC. - Promotion d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat. - Déroulement d'un programme de renforcement de capacités techniques, organisationnelles, gestionnelles, genre. - Réalisation d'infrastructures sociales de base.	
Produit n° 5 : Des mécanismes financiers de protection sociale adaptés aux populations	- Nombre de lignes de crédits accordées aux MEC en faveur des GV.	- Mise en place de lignes de crédit en faveur des femmes, des personnes handicapées et des PVVIH.	- 400 millions de F CFA de crédit à raison de

défavorisés sont mis en place et fonctionnels.	- Nombre de projets financés et nombre de bénéficiaires. - Nombre de mutuelles de santé. - Au moins 2/3 des MEC ciblées disposent d'un produit financier de santé communautaire. - Au moins 50% des patients des infrastructures sanitaires utilisent les produits financiers. - Au moins 20 unités mises en place.	- Appui à la création de produits financiers spécifiques en santé communautaire. - Création de micros petites entreprises au niveau des villages communautaires.	par antenne.
Produit n° 6: Les capacités managériales et techniques des instances communautaires de gestion et des MEC renforcées.	Appui pour le retour des personnes déplacées des zones à risques. - Nombre de sessions de formation organisées. - Nombre de personnes (H/F) formées	- Financement de centrales d'achat et de boutiques villageoises communautaires. - Etudes stratégiques (coordination nationale). - A voir en relation avec l'ANRAC. Activité 4.1 : Renforcement des capacités managériales des comités de gestion, des Comités de suivi des infrastructures et services sociaux de base (santé, éducation, hydraulique, etc...)	- Le programme prend en charge les activités de formations gestion communautaire des infrastructures, dans une optique et de pérennisation, pour un montant de 100.000 000 F CF - Des protocoles de partenariat seront signés avec les services l'Etat dans le domaine de leurs compétences.

AXE 3 / Services sociaux de base.

: Axe stratégique : Création de richesse, lutte contre la pauvreté, protection sociale et le développement durable.	Sous objectifs CRS/PTF Promouvoir l'écono- mie sociale et solidaire comme alternative à la pauvreté.	E F F E T S		Indicateur d'effet
		Effets recherchés		
		Les populations vulnérables des zones de concentration ont accès et utilisent des services sociaux de base de qualité, contribuant ainsi à accélérer l'atteinte des OMD.		- L'accès aux services sociaux de qualité est assuré dans les zones de concentration, en particulier pour les femmes, les enfants et les jeunes. - Le pouvoir de décision des femmes, les capacités des communautés et les pratiques favorables sont renforcés, en vue d'améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base.
		Stratégie de partenariat : Un partenariat solide pourra être construit dans le cadre de la réalisation des services sociaux de base, entre les autres programmes de lutte contre la pauvreté notamment le PNDL, les autorités régionales et locales, la société civile et le secteur privé. L'accent sera mis, à cet effet, sur la demande et l'utilisation des SSJ travers des espaces polarisants d'un développement local participatif, pour l'atteinte des OMD et la réduction des GAPs. La mobilisation de ressources complémentaires s'appuiera sur un dialogue continu avec la communauté des partenaires au développement.		
Produits recherchés		Indicateurs de succès	Activités majeures	Apports
Produit n°1 : Capacités locales de planification des communautés de base renforcées.		- Nombre de pôles de développement local identifiés dans chaque zone de concentration.	Activité 1.1 Ciblage des zones d'intervention.	

Produit n° 4 : Les capacités managériales et techniques des instances communautaires de gestion des infrastructures renforcées.	- Nombre de sessions de formations organisées. - Nombre de personnes (H/F) formées.	Activité 4.1 : Renforcement des capacités des comités de gestion des infrastructures et services sociaux de base.	- Le programme prend en charge les activités des structures de gestion communautaire des instances communautaires de gestion des infrastructures renforcées. - Des protocoles de partenariat seront signés avec techniques de l'Etat dans le domaine de leurs compétences. - Des protocoles de partenariat seront signés avec programmes du SNU (PGIES, PROGERT.....) dans la prise en compte de l'environnement. - En partenariat avec le projet GENRE, L'UNIFEM dans la mise en œuvre de la SNEEG - Le programme intervient dans les activités de : et de vulgarisation de la stratégie nationale d'égalité de genre à hauteur de 35 000 000 FCA
- Nombre de sessions organisées. - Nombre de modules développés. - Nombre de personnes touchées (H/F).	Activité 4.2 : Campagne de sensibilisation des comités de gestion et de suivi des infrastructures sur les questions émergentes (Genre, SIDA, Environnement).	Activité 4.3 : Renforcement des capacités et des collectivités locales et des partenaires institutionnels.	- Des protocoles de partenariat seront signés avec techniques de l'Etat dans le domaine de leurs compétences. - Des protocoles de partenariat seront signés avec programmes du SNU (PGIES, PROGERT.....) dans la prise en compte de l'environnement. - En partenariat avec le projet GENRE, L'UNIFEM dans la mise en œuvre de la SNEEG - Le programme intervient dans les activités de : et de vulgarisation de la stratégie nationale d'égalité de genre à hauteur de 35 000 000 FCA
- Nombre de participants. - Nombre de sessions organisées et de rapports d'évaluation.			Coût estimatif de 15.000.000

VI: GESTION DU PROGRAMME

6.1 Modalités de Gestion du Programme

- La gestion du programme sera axée sur les résultats. **L'exécution nationale** sera la norme avec un recours aux agences spécialisées du SNU, à la société civile, au secteur privé et au volontariat (PVNU).
- Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) assure le rôle d'agence de coordination gouvernementale et préside les réunions tripartites auxquelles participent les agences de coopération gouvernementale/agences de mise en œuvre, les partenaires financiers, les partenaires de réalisation.
- Le Ministère de la Famille, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro finance (MFEFMF), chargé du développement social, assurant la tutelle, présidera le Comité de pilotage.
- Les activités seront réalisées à travers un Projet, sous la responsabilité d'un Directeur de projet appuyé par trois experts (Renforcement des capacités ; Micro finance et Suivi évaluation), un assistant administratif et financier, son adjoint, une secrétaire, un personnel de soutien logistique et le dispositif opérationnel que constituent les antennes mises en place dans les régions de **Thiès, Diourbel, Fatick et Kaolack** (antennes composées d'un spécialiste en promotion économique ou en développement communautaire, d'un expert spécialiste, d'une secrétaire, de VNU à **Thiès, à Diourbel, à Fatick et à Kaolack** et d'un personnel de soutien). Les chauffeurs seront pris en compte par le Projet.
- Pour la mise œuvre **du partenariat avec le Luxembourg la composition du staff FDL** demeure.
- Les agences de mise en œuvre établiront, à travers les projets, des protocoles/lettres d'accord avec les partenaires de réalisation sur la base d'un plan annuel de travail.

6.2 Mobilisation et allocation des ressources

Le Partenaire Technique et Financier (PTF) fera recours à ses ressources de base et à la mobilisation de financements complémentaires auprès d'autres partenaires bilatéraux, auprès du secteur privé. L'allocation indicative des ressources est fournie dans le Cadre des Résultats et des Ressources du chapitre VII.

VII: SUIVI ET ÉVALUATION

- Dans l'esprit de la réforme de l'ONU, le suivi-évaluation du Programme se fera en même temps que celui de l'UNDAF à travers : (i) **un Comité de pilotage** qui se réunira trois fois au moins dans l'année, **une Tripartite annuelle** permettant notamment d'examiner les progrès vers l'atteinte des produits visés ; (ii) **une Evaluation externe à mi parcours** en 2009 et une **Evaluation finale en fin de programme**.
- Le **suivi technique** sera assuré à travers le « Cluster DHD ». Un synoptique de suivi des produits sera établi lors des réunions prévues dudit cluster, tous les quatre mois. Ces réunions seront précédées de **visites de terrain**, avec notamment la participation des partenaires financiers.
- Le Directeur de projet fournira des rapports trimestriels et annuels et des rapports finaux.
- Le Programme fera l'objet d'un audit, chaque année, selon les procédures NEX.

Axe 4 : Appui au pilotage stratégique des OMD et du DSRP II.

Domaine d'Intervention Stratégique : Suivi de la Pauvreté et des Inégalités.			
Objectifs MFEFMP/PTF	Sous Objectif du MFEFMP/PTF :	Effets recherchés	Indicateur d'effet
Faciliter l'articulation entre le pilotage stratégique et le suivi opérationnel du DSRP II et de l'atteinte des OMD.	- Prise en compte des stratégies de développement social dans le DSRP II. - Accélérer les progrès dans la réalisation des OMD.	E F F E T S - Amélioration des capacités nationales de suivi de la pauvreté et des inégalités, en conformité avec les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). - Utilisation effective de l'UNDAF pour faciliter la réponse nationale aux Objectifs mondiaux.	- Le Dispositif de suivi évaluation de la mise en oeuvre du DSRP2 est opérationnel. - Système de suivi désagrégué des indicateurs de progrès des OMD.
Stratégie de Partenariat : Le dialogue de politique sur la lutte contre la pauvreté a connu un nouvel élan avec l'adoption du DSRP. Les efforts ainsi fournis ont conduit à un cadre cohérent de pilotage stratégique et d'intervention des partenaires dont l'absence a jusqu'ici limité la coordination des actions et le développement de partenariat pour l'atteinte des effets recherchés dans la lutte contre la pauvreté.			
Produits recherchés		Indicateurs de succès	Activités majeures
Produit n° 1 : - Un Observatoire national de suivi de la pauvreté, des conditions de vie et du développement humain mis en place et rendu opérationnel, avec le concours d'autres partenaires. - Les revues du suivi de la mise en oeuvre du DSRP2 prenant en compte les OMD et la protection sociale sont régulièrement organisées.		- Base de données mise en place. - Tableaux de bord sur les indicateurs sociaux. - Base de données désagrégées sur les OMD. - Bilan des OMD. - Rapports de systématisation des bonnes pratiques. - Rapports de suivi des groupes de travail DSRP2 sont produits	- Organisation d'ateliers de validation des études de faisabilité. - Harmonisation du traitement des données et formation des acteurs. - Définition et suivi des paramètres sociaux. - Définition et mise en oeuvre d'un système de suivi au niveau des antennes. - Exécution des rapports. - Elaboration du Profil de la Pauvreté. - Séminaires et Ateliers du Groupe de travail SRP. - Enquêtes et études sur la protection sociale des Groupes vulnérables et
			Apports - Soutien au fonctionnement de l'Observatoire : (50 millions) ; - Appui au fonctionnement du Groupe des acteurs de pilotage de l'axe Protection sociale du DSRP II animé par le Ministère de tutelle en charge des stratégies de développement social : (75 millions) ; - Equipe informatique pour Groupe de travail 3.000.000 ; ateliers/réunions 30.000.000 ; études et formation 35.000.000 CFA ; déplacements 5.000.000 ; fourniture 2.000.000) ;

	à temps.	les secteurs prioritaires des OMD. • Collecte/Analyse des informations. • Organisation d'ateliers sectoriels. • Elaboration et édition des rapports.	- Bilan des OMD et systématisation des bonnes pratiques : (25 000 000).
--	----------	---	--

Axe 5 : Gestion et Coordination du programme

Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures
<u>Produit n° 1 :</u> Le pilotage du programme est assuré et rendu opérationnel.	• Les rapports d'activités trimestriels et annuels. • Les rapports financiers.	• Salaires. • Entretien réparation. • Equipements. • Revue et Evaluation (à mi parcours et finale). • Missions de terrains. • Supervision et suivi. • Matières consommables. • Carburant. • Divers.

BUDGET PREVISIONNEL sur 5 ans

Produits/Activités	Activités majeures	Parten.	Fonds	Donateur	BUDGET PREVISIONNEL					2 011
					Total budget	2 007	2 008	2 009	2 010	
Axe 1 : Protection sociale	Produit n° 1									
	Les familles et GV sont bien identifiées dans les zones d'interv.	MCDIS	4 000	pnud	50 000 000	30 000 000	20 000 000			
	Sous total				50 000 000	30 000 000	20 000 000			
	Produit n° 2									
	Un dispositif de suivi évaluation et d'information de la pauvreté et de la vulnérabilité est rendu opérationnel au niveau local et national	MCDIS	4 000	pnud	335 000 000	90 000 000	50 000 000	65 000 000	65 000 000	65 000 000
	Sous total				335 000 000	90 000 000	50 000 000	65 000 000	65 000 000	65 000 000
	Produit n° 3									
	Des programmes spécifiques de protection sociale d'intervention ciblant des familles pauvres et des GV sont formulés et mis en œuvre dans les zones	MCDIS	4 000	pnud	625 000 000	100 000 000	100 000 000	150 000 000	175 000 000	100 000 000
	Sous total				625 000 000	100 000 000	100 000 000	150 000 000	175 000 000	100 000 000
	Produit n° 4									
	Des mécanismes et approches d'appui pour la prise en charge des malades pour les familles en situation d'extrême pauvreté et groupes vulnérables sont formulés et testés	MCDIS	4 000	pnud	200 000 000	50 000 000	50 000 000	75 000 000	25 000 000	
	Sous total				200 000 000	50 000 000	50 000 000	75 000 000	25 000 000	0
Axe 2 : Création de richesse	Produit n° 5									
	Un portefeuille d'entreprises viables est crée.	MCDIS	4 000	pnud	1 250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
	Sous total				1 250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000

Produits/activités	Activités majeures	Parten	Fonds	Donateur	BUDGET PREVISIONNEL					
					(Total budget	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011
	Produit n°6 Une forte dynamique économique est impulsée dans la zone d'intervention	MCDSD	4 000	pmud	50 000 000	25 000 000	15 000 000	10 000 000		
	Sous total				50 000 000	25 000 000	15 000 000	10 000 000	0	0
	Produit n°6 Programme de renforcement de capacités techniques, organisationnelles et genre	MCDSD	4 000	pmud	75 000 000	25 000 000	25 000 000	15 000 000	10 000 000	
	Sous total				75 000 000	25 000 000	25 000 000	15 000 000	10 000 000	0
	Produit n°7 Le système d'appui aux activités génératrices de revenus en faveur des groupes vulnérables est renforcé au niveau local	MCDSD	4 000	pmud	50 000 000	25 000 000	25 000 000			
	Sous total				50 000 000	25 000 000	25 000 000			
	Produit n°8 travers la promotion des services énergétiques est développé	MCDSD	4 000	pmud						
	Sous total				0	0	0	0	0	0
	Produit n°9 Un Fonds de Développement Local renforcé l'axe Saint-Louis-Louga-Muam en partenariat avec la Coopération Luxembourgeoise	MCDSD MCDSD MCDSD MCDSD		MCL MCL MCL MCL						
	Sous total				0					
	Produit n°10 Un programme test de transfert financier axé sur l'alimentation Valorisation du système de solidarité traditionnelle Appui pour le retour des personnes déplacées des zones de risques	MCDSD MCDSD MCDSD MCDSD	4 000 4 000 4 000 4 000	pmud pmud pmud pmud	150 000 000 100 000 000 100 000 000 100 000 000	30 000 000 25 000 000 15 000 000 15 000 000	30 000 000 25 000 000 25 000 000 25 000 000	30 000 000 25 000 000 30 000 000 30 000 000	30 000 000 25 000 000 30 000 000 30 000 000	300 000 000
	Sous total				350 000 000	70 000 000	80 000 000	85 000 000	85 000 000	30 000 000
Axe 3 : Services sociaux de base	Produit n°11 Les capacités managériales et techniques des instances communales de gestion renforcées	MCDSD	4 000	pmud	100 000 000	0	35 000 000	25 000 000	25 000 000	15 000 000
	Sous total				100 000 000	0	35 000 000	25 000 000	25 000 000	15 000 000
	Produit n°12 capacités locales de planification des communautés de base renforcées	MCDSD	4 000	pmud	160 000 000	30 000 000	30 000 000	50 000 000	25 000 000	25 000 000
	Sous total				160 000 000	30 000 000	30 000 000	50 000 000	25 000 000	25 000 000

VI: GESTION DU PROGRAMME

6.1 Modalités de Gestion du Programme

- La gestion du programme sera axée sur les résultats. **L'exécution nationale** sera la norme avec un recours aux agences spécialisées du SNU, à la société civile, au secteur privé et au volontariat (PVNU).
- Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) assure le rôle d'agence de coordination gouvernementale et préside les réunions tripartites auxquelles participent les agences de coopération gouvernementale/agences de mise en œuvre, les partenaires financiers, les partenaires de réalisation.
- Le Ministère de la Famille, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro finance (MFEFMEF), chargé du développement social, assurant la tutelle, présidera le Comité de pilotage.
- Les activités seront réalisées à travers un Projet, sous la responsabilité d'un Directeur de projet appuyé par trois experts (Renforcement des capacités ; Micro finance et Suivi évaluation), un assistant administratif et financier, son adjoint, une secrétaire, un personnel de soutien logistique et le dispositif opérationnel que constituent les antennes mises en place dans les régions de **Thiès, Diourbel, Fatick et Kaolack** (antennes composées d'un spécialiste en promotion économique ou en développement communautaire, d'un expert spécialiste, d'une secrétaire, de VNU à **Thiès, à Diourbel, à Fatick et à Kaolack** et d'un personnel de soutien). Les chauffeurs seront pris en compte par le Projet.
- Pour la mise œuvre **du partenariat avec le Luxembourg la composition du staff FDL** demeure.
- Les agences de mise en œuvre établiront, à travers les projets, des protocoles/lettres d'accord avec les partenaires de réalisation sur la base d'un plan annuel de travail.

6.2 Mobilisation et allocation des ressources

Le Partenaire Technique et Financier (PTF) fera recours à ses ressources de base et à la mobilisation de financements complémentaires auprès d'autres partenaires bilatéraux, auprès du secteur privé. L'allocation indicative des ressources est fournie dans le Cadre des Résultats et des Ressources du chapitre VII.

VII: SUIVI ET ÉVALUATION

- Dans l'esprit de la réforme de l'ONU, le suivi-évaluation du Programme se fera en même temps que celui de l'UNDAF à travers : (i) **un Comité de pilotage** qui se réunira trois fois au moins dans l'année, **une Tripartite annuelle** permettant notamment d'examiner les progrès vers l'atteinte des produits visés ; (ii) **une Evaluation externe à mi parcours** en 2009 et **une Evaluation finale en fin de programme**.
- Le **suivi technique** sera assuré à travers le « Cluster DHD ». Un synoptique de suivi des produits sera établi lors des réunions prévues dudit cluster, tous les quatre mois. Ces réunions seront précédées de **visites de terrain**, avec notamment la participation des partenaires financiers.
- Le Directeur de projet fournira des rapports trimestriels et annuels et des rapports finaux.
- Le Programme fera l'objet d'un audit, chaque année, selon les procédures NEX.

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- Le DSRP est une politique économique et sociale qui :
 - détermine à moyen et long terme les objectifs pour la croissance et la réduction de la pauvreté,

- définit des indicateurs sur l'état de la situation économique et sociale et fixe les objectifs annuels et intermédiaires.

- Les indicateurs et les objectifs sont justifiés par rapport à l'état de la pauvreté

- Ils sont conformes aux politiques poursuivies dans la stratégie.

